

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2026-080

L'an deux mille vingt six
Le vingt-quatre août
A vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune Glières-Val-de-Borne, **convoqué le 19 août 2026** par le Maire de la commune de Glières-Val-de-Borne, Mickaël MAISTRE, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'animation à Entremont 74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE, sous la présidence de **M. Mickaël MAISTRE, Maire.**

Présents : M. Mickaël MAISTRE, Mme Hélène PLOUVIER, M. Sébastien BASTHARD-BOGAIN, Mme Sandrine VASSEUR, M. Jérémy BESNEAU, Mme Isabelle CHARRÉ, M. Antoine ANGELLOZ-NICOUD, Mme Carole ARVIS COMBIER, Mme Laëtitia BRUNET, Mme Mélanie GROS, Mme Aurélie CHATAIN, M. Guillaume LE CAR, M. Benoît PERILLAT-BOITEUX, M. Jean-Luc ARCADE, Mme Odile VIX, M. Alexis VIDONNE, Mme Karen TAPPAZ, M. Christian SERVAGE.

Absents excusés : M. Thierry DEBORNES (Pouvoir à Mme Isabelle CHARRÉ), M. Jérôme LAMBERSEND (Pouvoir à Mme Carole ARVIS COMBIER), Mme Anabelle GOISQUE (Pouvoir à Mme Sandrine VASSEUR), M. Constan POCHAT-COTTILLOUX (Pouvoir à Mme Hélène PLOUVIER), M. Francis MARCHAL (Pouvoir à M. Jean-Luc ARCADE).

A été nommée secrétaire : Mme Hélène PLOUVIER.

Objet de la délibération : ENEDIS - Convention de servitude

M. le Maire expose,

Il est porté à la connaissance du conseil municipal le projet de convention entre la société ENEDIS et le maire de la commune de Glières-Val-de-Borne pour constituer les droits réels nécessaires aux besoins de la distribution publique d'électricité sur les parcelles AL-384 et AL-386, situées rue Guillaume Fichet à Petit Bornand et appartenant à la commune de Glières-Val-de-Borne.

Moyennant une indemnité de 44 €.

Cette convention sera formalisée par un acte authentique devant un notaire en vue de sa publication au service de la publicité foncière ; Enedis prendra à sa charge les frais liés à cet acte

Il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention ci-annexée ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer la convention et l'acte notarié constituant ces droits et tous autres documents nécessaires à l'opération.

Délibération votée à l'unanimité.

Le Maire,
Mickaël MAISTRE

La secrétaire de séance,
Mme Hélène PLOUVIER.

